

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

AVIS PUBLIC

---

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-U59-29**  
**ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PROJET PARTICULIER DE**  
**CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**  
**CONCERNANT LE BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 6 507 278 DU CADASTRE DU QUÉBEC**  
**(CHEMIN SAINTE-LUCIE) - PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION – ZONE VA-959**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

*La résolution numéro 2023-U59-29 adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment situé sur le lot 6 507 278 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Lucie) - Projet intégré d'habitation – Zone Va-959 a été adoptée par le conseil de la Ville le 20 février 2024 et **est entrée en vigueur le 22 mars 2024.***

Un certificat de conformité a été émis le 22 mars 2024 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 20 février 2024 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mars 2024.

Anny Després, greffière adjointe